



Reconnaissance d'enfant français me donne t'il droit au sejour?

Par **melchishilo**, le **21/10/2012** à **14:04**

Bonjour,rnrnje vis en france depuis mai 2011, j'ai fait une demande d'asile en janvier 2012 qui n'a pas abouti. par ailleurs j'ai fait un enfant avec une fille française avec qui je me suis brouillé en 2009 et en aout nous nous sommes rerencontrés et avons fait la paix. la mere de la fille m'a demandé de reconnaître mon fils qui a aujourd'hui 3 ans 1/2. Chose qui a été faite et la reconnaissance a été transcrite sur l'acte de naissance de l'enfant.rnrnma question est la suivante, nous vivons ensemble depuis 2mois et je suis sans papiers jusqu'alors et sans OQTF, est ce que je prétendre à un totre de sejour à la prefecture du val de marne alors qu'à la prefecture de seine et marne j'ai déposé une demande de sejour au titre d'asile qui n'a pas abouti? Si oui, que devrais je présenter comme document? Suis je un ayant droit?rnrnMerci d'avance pour les conseils que vous me donnerezrnrnCordialement

Par **amajuris**, le **21/10/2012** à **20:47**

bjr,rnil faut prouver que vous participez effectivement à l'entretien et à l'éducation de votre enfant.rncdt